



# DOSSIER DES OFFICIELS

MESURES PARTICULIÈRES / ASSIGNATION COVID

SAISON 2021 - 2022

## État de la situation

Selon les messages que nous recevons depuis quelques semaines, il semble y avoir une certaine inquiétude partagée concernant le retour peu probable de plusieurs anciens officiels locaux et régionaux.

Bien que vos assignants ont toujours fait les efforts nécessaires afin d'assurer la présence d'officiels à la très grande majorité des matchs disputés dans vos régions respectives, il semble que la situation post-COVID entraînera dans plusieurs AHM/régions le désistement d'un bon nombre d'anciens officiels.

Dans l'état actuel des choses et en prévision d'une reprise normale de notre sport, nous avons pensé émettre quelques recommandations afin de vous aider à palier en partie le manque anticipé d'officiel cette saison.

Voici quelques pistes de solutions que nous vous suggérons :

1. **Dans un premier temps**, opter pour une préparation plus judicieuse de vos calendriers de matchs.
  - ✓ Éviter le « splits » (de grands écarts entre les matchs);
  - ✓ Mettre à l'horaire au moins deux matchs consécutifs (éviter les matchs simples);
  - ✓ Jumeler les matchs de mêmes divisions ou de divisions consécutives;
  - ✓ Éviter les vendredis et samedis en soirée;
  - ✓ Remodeler les horaires de pratiques pour donner priorité aux matchs.
2. **Deuxièmement**, utiliser une approche différente au niveau de l'utilisation de vos effectifs. Comme le prévoit la politique de Hockey Canada au niveau des systèmes d'arbitrage reconnus et des règles de jeu (article 5.1 a) de Hockey Canada, vous pouvez en tout temps utiliser un système à deux, à trois ou à quatre officiels.

Vous devrez donc penser à réduire vos effectifs afin d'assurer la présence d'officiels certifiés et compétents à l'ensemble de vos matchs au calendrier, et ce, bien évidemment, sous réserve du calibre de jeu et des habiletés des officiels assignés.

**Référence : Règle 5.1 a) Affectation des officiels**  
**(a) Les membres peuvent utiliser un système à deux, à trois ou à quatre officiels pour les matchs qui relèvent de leur compétence.**

**Référence : Politique des systèmes d'arbitrage de Hockey Canada**
3. **Troisièmement**, lorsque possible, un partage de vos effectifs entre AHM ou entre la région et les AHM ou entre le palier provincial et les régions doit être envisagé. Nous invitons les officiels à donner des disponibilités à tous les niveaux, cette façon de faire fera en sorte que nos officiels pourront redonner à leur association ou région d'origine.



# DOSSIER DES OFFICIELS

MESURES PARTICULIÈRES / ASSIGNATION COVID

SAISON 2021 - 2022

4. Et finalement, en cas de manque d'officiels ou si un seul officiel se présente au match, nous pouvons envisager les options suivantes, et ce dans le respect avec l'article 5.2 des règles de jeu de Hockey Canada: **Règle 5.2 Arbitres et juges de lignes**  
***k) Si, pour quelque raison que ce soit, les arbitres ou les juges de lignes dûment désignés ne peuvent pas se présenter, les responsables ou entraîneurs des deux équipes en présence doivent choisir ensemble des arbitres et des juges de lignes. S'ils ne peuvent s'entendre, chaque équipe désigne un joueur en tant qu'officiel.***
  - A. En début de saison, toutes les équipes désignent une personne (entraîneur ou parent) pour être la personne de dernière option en cas de manque d'officiel pour un match;
  - B. Si un seul officiel se présente, il agit comme arbitre et les personnes désignées par les deux équipes concernées agissent comme juges de lignes;
  - C. Si aucun officiel ne se présente, les deux personnes désignées par les deux équipes concernées agissent comme officiels, dans un système à deux officiels;
  - D. Nous recommandons fortement aux personnes désignées par toutes les équipes de suivre la formation en ligne HU de Hockey Canada comme base de l'arbitrage;
  - E. En faisant cette formation, la personne désignée est automatiquement assurée, s'il y a blessure;
  - F. Le montant à défrayer pour le HU en ligne est de plus ou moins 26\$ et pourrait être défrayé à même le budget d'équipe ou par l'AHM ou de la région;
  - G. Les AHM seraient invitées à se procurer quelques chandails d'officiel de différentes grandeurs en cas de besoin pour ce genre de situation;
  - H. Les matchs seront payés aux personnes désignées et ces sommes pourraient être remises au budget d'équipe;
  - I. La personne désignée doit toujours transporter casque + visière + patins + track suit et sifflet dans son auto à chaque match;

## **Rappel important**

L'assignation des officiels doit toujours se faire en fonction du niveau de difficulté du match. Donc, si vous devez assigner les officiels en réduisant le nombre requis (Ex : système à (2) deux hommes), il est impératif de le faire en priorisant les divisions les plus élevées, et ce afin d'assurer la sécurité de tous !